

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

### **Excusés par procuration :**

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

**Absente :** Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

**Secrétaire de séance :** Anca VORONIN

**Objet :** Vote des taux d'imposition 2024

### **Délibération 2024 - 20**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit, avant le 15 avril.

La loi de Finances 2020 a instauré, à compter de 2021, le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements vers les municipalités.

Par ailleurs, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation (TH) a été figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. Depuis 2023, ce taux désormais applicable aux résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales.

Rappel des taux adoptés depuis 2021 à Panazol :

- Taxe du foncier bâti : 45,55 %

- Taxe du foncier non bâti : 116,59 %

Rappel du taux de taxe d'habitation adopté depuis 2019 à Panazol :

- Taxe d'habitation : 15,81 %

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et conformément aux engagements de campagne, il est proposé au conseil municipal de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux, actant ainsi une quatrième année consécutive sans augmentation de la pression fiscale.

## DÉLIBÉRATION

- VU** l'article 1639A et 1636 B sexies du Code Général des impôts ;
- VU** le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 13 Février 2024 ;
- VU** le Budget Primitif 2024 de la Ville ;
- VU** les charges de fonctionnement prévisionnelles inscrites au titre de l'année 2024 ;
- VU** le programme d'investissement proposé au titre de l'année 2024 ;
- VU** l'avis de la Commission Finances en date du 6 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la pression fiscale en n'augmentant pas les taux d'imposition ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

### DÉCIDE :

- **DE MAINTENIR** le niveau des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :
  - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 45,55 %
  - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 116,59 %
  - Taux de Taxe d'Habitation à hauteur de 15,81 %
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB20 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Vote du taux d'imposition 2024

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Fiscalité

Date de télétransmission : 20/03/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 20 - Vote des taux d'imposition 2024.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240314-DELIB20-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/03/2024